

**IMPRIME DE DEMANDE D'AUTORISATION PROVISOIRE
D'UTILISATION DE POSTES CB AU ROYAUME DU MAROC**

Nom et Prénom	N° de Passeport	N° d'immatriculation des véhicules	Marque et type des postes CB	N° de série des postes CB

- Durée du séjour au Maroc : du au
- Adresse :
- Tél : Fax : Email :
- Itinéraire du voyage :

N.B : Conformément à l'article 10 de l'arrêté Ministre de l'Industrie, de l'Investissement, du Commerce et de l'Economie Numérique N°2045-18 du 6 chaoual 1439 (20 juin 2018) fixant les redevances pour assignation de fréquences radioélectriques, l'utilisation de postes CB au Maroc est assujettie au paiement de redevances pour assignation de fréquences s'élevant à 100 Dirhams (Hors Taxe) par poste et par mois indivisible d'utilisation. La TVA en vigueur est de 20%.

Signature du demandeur :

